



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

Préfecture
Sous-préfecture de Narbonne
Mission des sécurités et de la
réglementation
Section politiques
environnementales
Affaire suivie par :
Patricia Duhail
Tél : 04.68.90.33.72
patricia.duhail@aude.gouv.fr

Narbonne, le 28 mai 2019

Le sous-préfet de Narbonne

à
*Mesdames et Messieurs
les membres de la commission
(destinataires in fine)*

Objet : Commission de suivi de site (CSS) de la société Orano Cycle Malvési.

La commission de suivi de site de la société Orano Cycle Malvési se réunira le **vendredi 5 juillet 2019 à 9 H 30** à la sous-préfecture de Narbonne, salle Yvette Chassagne.

Compte tenu de la prescription de modification simplifiée du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), je vous informe de la participation à cette commission, des Personnes et Organismes Associés, uniquement pour le point 1 relatif au PPRT.

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

1. **Plan de Prévention des Risques Technologiques** (*présentation conjointe DDTM/DREAL*)
 - Modification simplifiée visant à permettre des activités sans présence permanente de personnes dans certaines zones du PPRT
 - Point sur l'avancement de la mise en œuvre du PPRT (mesures foncières et travaux prescrits)

2. **Bilan d'activités 2018 de l'établissement de Malvési** (*présenté par Orano*)
 - Actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût
 - Bilan du système de gestion de la sécurité
 - Bilan des exercices d'accidents
 - Bilan des incidents et accidents survenus sur le site et retour d'expérience correspondant
 - Programme d'investissements sur la réduction des risques en 2019
 - Autres investissements menés sur le site en 2018
 - Autres investissements prévus dans les années à venir
 - Décisions individuelles obtenues en 2018

.../...

3. Bilan des contrôles 2018 de l'établissement de Malvési (*présenté par l'inspection des installations classées*)

- Inspections sur site
- Contrôles sur documents
- Instructions réalisées

En votre qualité de membre de cette commission, je vous serais obligé de bien vouloir y participer ou vous y faire représenter.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet



Luc ANKRI

Membres de la Commission de suivi de site de la Société Orano Cycle Malvésí

Collège « administrations de l'Etat » :

- le sous-préfet de Narbonne ou son représentant,
- le chef du service interministériel de défense et de protection civile ou son représentant,
- le chef du service départemental d'incendie et de secours de l'Aude ou son représentant,
- le Chef de l'Unité Territoriale de l'Aude de la DREAL ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude ou son représentant,
- le délégué territorial de l'agence régionale de santé ou son représentant.

Collège « élus des collectivités territoriales concernées » :

- M. Patrick BARDY (titulaire) ou M. Jean-Claude JULES (suppléant) conseillers municipaux pour la commune de Narbonne,
- M. Claude CODORNIU, maire de Moussan (titulaire) ou M. Cédric LIGNON (suppléant) pour la commune de Moussan,
- M. Jacques BASCOU, président du Grand Narbonne (titulaire) ou M. Aimé LAFFON (suppléant),
- M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, conseiller départemental (titulaire) ou Mme Dominique GODEFROID, conseillère départementale (suppléante),
- M. Xavier BELART (titulaire) ou Mme Marie-France MONTOSSON (suppléante) délégués du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude,
- M. Bernard DEVIC, Président du PNR (titulaire) ou Mme Magali VERGNES (suppléante) pour le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Collège « riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement » :

- Mme Maryse ARDITI (titulaire) ou M. Frédéric OGE (suppléant) de l'association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois),
- M. Michel DEOLA (titulaire) ou M. Joseph BONNETON (suppléant) de l'association Narbonne Environnement,
- M. Alain ADELL, président du Syndicat de la Plaine de la Livière,
- M. Rémi IBANES, riverain,
- Mme Anne-Marie BRETTE, riveraine,
- Mme Lilian SERRE (titulaire) ou Mme Monique ROQUE (suppléante) de l'association COLERE.

Collège « exploitants des installations classées » :

- M. le directeur de l'établissement Orano Cycle Malvésí (titulaire) ou le responsable du département technique (suppléant),
- le responsable sécurité-environnement (titulaire) ou le responsable de la sûreté (suppléant),
- le responsable projets environnementaux (titulaire) ou le responsable des projets (suppléant),
- le responsable de la communication du site (titulaire).

Collège « salariés des installations classées » :

- M. Christian MATINIER (titulaire) ou M. Dominique DELAGE (suppléant) pour le syndicat CFE-CGC,
- M. Willy BOURDON (titulaire) ou M. Fabrice PEREA (suppléant) pour le syndicat CGT,
- M. Christophe GRANIER (titulaire) ou M. Christophe THUILLIER (suppléant) pour le syndicat CGT-FO,
- M. Nicolas LOUSTAU (titulaire) ou M. Jérôme GRAULHET (suppléant) pour le syndicat CFDT.

Personnalités qualifiées :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude : Le président de la CCI Aude ou son représentant nommé désigné,
- Le président du Conseil interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et des IGP Sud de France ou son représentant,
- La directrice régionale adjointe, chef de l'unité territoriale de l'Aude DIRECCTE ou son représentant,
- Le chef de la division de Marseille de l'Autorité de Sûreté Nucléaire ou son représentant.